



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 13 JUIN 2023 À 19 H À LA MAISON GARTH

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mme Stéphanie Bélisle, directrice générale
Me Audrey-Anne David, assistante-greffière
Mme Julie Dufour, directrice du Service des finances et trésorière

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 19 h.

Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2022 – article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*

*Chères Lorraines,
Chers Lorrains,*

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, plus particulièrement à l'article 105.2.2, je dépose aujourd'hui, à titre de maire, mon rapport sur la situation financière de la Ville de Lorraine. Les données contenues dans ce rapport proviennent en grande partie des vérificateurs externes qui tracent un portrait conforme et transparent des opérations comptables de l'administration municipale.

Ce rapport, vérifié par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Lorraine et des organismes avec qui elle était en partenariat pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022. La Ville de Lorraine est tenue, en vertu des normes comptables du secteur public, de consolider son rapport financier annuel avec celui de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et celui de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, en tenant compte des quotes-parts qui lui sont attribuées. Pour 2022, l'excédent de notre quote-part totalise 52 351 \$.

Portrait global

En décembre 2021, le conseil municipal avait adopté un budget équilibré qui totalisait des dépenses de 17 499 443 \$ ainsi qu'un programme triennal d'immobilisation qui prévoyait des investissements de 10 285 000 \$. Au terme de cet exercice financier, l'excédent dégagé s'élève à 654 225 \$.

Rappelons aussi que l'année 2022 a marqué l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation foncière, reflet du marché immobilier au 1^{er} juillet 2020. La variation de la valeur globale des résidences a été de 18,53 %, la valeur moyenne d'une résidence lorraine s'élevant à 475 806 \$. Quant à elle, la valeur moyenne des condominiums a connu une augmentation de 19,99 %.

Chaque année, pour une ville à vocation résidentielle comme la nôtre, les revenus de mutation engendrent l'essentiel des excédents. La vitalité qu'a connue le marché immobilier ces dernières années a engendré en 2022 des revenus de taxes de mutation supérieurs à nos estimations de 976 569 \$.

Bilan des projets réalisés

L'année 2022 a été une année charnière au chapitre des projets, puisqu'elle a en effet permis la reprise des activités en présentiel, dans leur format habituel, après une pause en raison de la pandémie de COVID-19. C'était aussi la première année suivant l'élaboration de notre planification stratégique Vision 2030, fruit des consultations publiques réalisées auprès des Lorrains en 2021. Nous avons tenu compte des commentaires de la population et priorisé les éléments que la majorité des Lorrains avaient identifiés comme étant essentiels à leur qualité de vie : préserver la quiétude et la tranquillité de notre ville; valoriser et protéger l'environnement ainsi que favoriser l'esthétisme et la sécurité du territoire.

Voici un bref résumé des réalisations dont nous sommes particulièrement fiers :



No de résolution
ou annotation

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Ajout d'une voie réservée aux piétons et aux cyclistes sur le chemin d'Aigremont afin d'apaiser la circulation automobile.
- Aménagement d'une zone de rencontre neutre dans le stationnement du complexe municipal.

CULTURE, COMMUNICATION ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Installation de structures d'Exposition permanentes aux parcs Lorraine et des Chênes.
- Acquisition et installation de deux stèles d'affichage électronique à messages variables sur le boulevard De Gaulle, au nord et au sud de l'autoroute 640.

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET VOIRIE

- Début des travaux d'infrastructures pour la phase 2 du projet résidentiel Le Domaine des Châteaux de Brisach qui accueillera à terme 19 nouvelles propriétés.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

- Acquisition d'un terrain privé d'une superficie de 7,85 hectares dans la forêt du Grand Coteau, à des fins de conservation, grâce à une contribution financière de 838 000 \$ provenant à parts égales du gouvernement du Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.
- Travaux de remise en état des berges du ruisseau Dominique-Juteau par de l'hydroensemencement et la plantation de plus de 16 500 arbres et arbustes.
- Augmentation du plafond budgétaire annuel de notre programme de subventions environnementales pour particuliers à 14 000 \$.

LOISIRS, PARCS ET ESPACES VERTS

- Dénéigement des sentiers pédestres pour favoriser la mobilité urbaine.
- Poursuite d'ententes avec nos partenaires pour favoriser une vie active et en santé.

D'autres projets ont été réalisés pour continuer d'offrir un milieu de vie de qualité et sécuritaire ainsi qu'une panoplie de services aux Lorraines et aux Lorrains.

Conclusion

La Ville gère les finances publiques de façon conservatrice, en tenant compte des changements qui affectent les marchés et le coût de la vie, donc également les coûts des services de nos différents fournisseurs. Le ralentissement que connaît depuis quelques mois le marché immobilier engendrera des défis pour les prochaines années. Mais nous continuerons de faire preuve de prudence, de vigilance et de vision dans la mise en place des différents projets et dans notre gestion du territoire.

Une saine planification et notre assiduité à profiter de toutes les subventions et aides gouvernementales offertes nous permettront de maintenir nos infrastructures en bon état et d'assurer le haut niveau de qualité de services aux citoyens dont ils ont l'habitude de recevoir de la part de notre administration. Nos manches sont relevés et nous sommes prêts à relever ces défis!

*Votre maire,
Jean Comtois*

2.
2023-06-74

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3.
2023-06-75

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – Séance ordinaire du 9 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 à 19 h a été dressé et transcrit dans le livre de la Ville de Lorraine par la greffière;

CONSIDÉRANT QUE ce procès-verbal doit être approuvé à la séance suivante;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit procès-verbal a été transmise à chacun des membres du conseil de la Ville de Lorraine au plus tard la veille de la présente séance, la greffière étant alors dispensée d'en faire la lecture conformément au paragraphe 2 de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 à 19 h soit adopté tel que présenté.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1

2023-06-76 APPROBATION des comptes payés et à payer – Période du 10 mai 2023 au 13 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Lorraine la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 13 juin 2023, le tout conformément à l'article 5 du *Règlement 249 concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a également déposé aux membres du conseil de la Ville de Lorraine la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 10 mai 2023 au 13 juin 2023;

Mme Martine Guilbault, présidente de la commission des finances, informe les membres du conseil qu'elle-même et Mme Diane Desjardins Lavallée, vice-présidente, ont procédé à l'examen de ces comptes et que le tout a été trouvé conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 13 juin 2023 totalisant la somme 625 025,17 \$;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 10 mai 2023 au 13 juin 2023, pour un montant de 1 206 234,20 \$;

QUE la trésorerie soit autorisée à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer, et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires des postes appropriés.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-33.

5. COMITÉS ET COMMISSIONS

5.1

2023-06-77 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Lorraine ont reçu communication et ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mai 2023;

Madame la conseillère Lyne Rémillard, membre du comité consultatif d'urbanisme, fait état des travaux de ceux-ci, dont les recommandations dressées au procès-verbal visent à :

- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 20 000 \$ au 5, place de Ronchamp;



No de résolution
ou annotation

- Approuver une (1) demande de modification à un plan de nouvelle construction d'une valeur de 1 200 000 \$ au 7, place de Fey;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 7 000 \$ au 10, place de Bresse;
- Approuver une (1) demande d'agrandissement d'une valeur de 60 000 \$ au 16, chemin de Longuyon;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 10 000 \$ au 23, chemin de Lachalade;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 7 000 \$ au 10, place de Marsal;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 5 600 \$ au 170, boulevard De Gaulle;
- Approuver une (1) demande de modification à un plan d'agrandissement d'une valeur de 350 000 \$ au 609, place de Mortagne;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 2 500 \$ au 1, avenue de Montsec;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 5 000 \$ au 24, chemin de Lachalade;
- Approuver une (1) demande de modification à un plan de modification extérieure d'une valeur de 20 000 \$ au 29, avenue de Bar-le-Duc;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 18 500 \$ au 56, chemin de Lachalade;
- Approuver une (1) demande de modification à un plan d'agrandissement d'une valeur de 15 000 \$ au 10, boulevard d'Orléans;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 25 100 \$ au 128, boulevard De Gaulle;
- Approuver une (1) demande de modification extérieure d'une valeur de 70 000 \$ au 40, rue de Louvigny;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Lorraine tenue le 30 mai 2023, de même que leurs recommandations, soient approuvés, tels que présentés.

6.

DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

6.1

2023-06-78

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement 226-3 modifiant le « Règlement 226-1 abrogeant et remplaçant le Règlement 226 assurant le contrôle des pesticides sur le territoire de la Ville de Lorraine » concernant le changement de certaines normes*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Rémillard, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement 226-3 modifiant le « Règlement 226-1 abrogeant et remplaçant le Règlement 226 assurant le contrôle des pesticides sur le territoire de la Ville de Lorraine » concernant le changement de certaines normes* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de changer certaines normes, notamment en ce qui concerne les biopesticides et les guêpes sociales.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.



No de résolution
ou annotation

6.2

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement 235-10 modifiant le « Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions » concernant le changement de certaines normes*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement 235-10 modifiant le « Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions » concernant le changement de certaines normes* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de changer certaines normes, notamment en précisant que plusieurs demandes de subventions sont possibles pour le total maximal de 300 \$ par ménage.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

6.3

2023-06-80

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement 237-20 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification liée à un certificat d'usage pour l'hébergement touristique dans les établissements de résidence principale*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Archambault, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement 237-20 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification liée à un certificat d'usage pour l'hébergement touristique dans les établissements de résidence principale* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet d'ajouter une tarification liée à un certificat d'usage pour l'hébergement touristique dans les établissements de résidence principale.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

6.4

2023-06-81

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement 241-2 modifiant le « Règlement 241 sur l'utilisation de l'eau potable » concernant la correction d'une phrase non terminée*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Rémillard, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement 241-2 modifiant le « Règlement 241 sur l'utilisation de l'eau potable » concernant la correction d'une phrase non terminée* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de corriger une phrase non terminée.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

6.5

2023-06-82

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement URB-03-14 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant le changement de certaines normes*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement URB-03-14 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant le changement de certaines normes* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de changer certaines normes, notamment en ce qui concerne l'hébergement touristique dans une résidence principale, ainsi que les normes de revêtement extérieur et leur entretien.



No de résolution
ou annotation

2023-06-83

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

6.6

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – Règlement URB-05-07 modifiant le « Règlement URB-05 de construction » concernant la modification des normes de fondations

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Archambault, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement URB-05-07 modifiant le « Règlement URB-05 de construction » concernant la modification des normes de fondations* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de modifier les normes de fondations d'un bâtiment principal.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

6.7

2023-06-84

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – Règlement URB-08-03 modifiant le « Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » concernant le changement de certaines normes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Rémillard, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement URB-08-03 modifiant le « Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » concernant le changement de certaines normes* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de changer certaines normes, notamment en ce qui concerne les projets susceptibles de transformer l'apparence d'un bâtiment principal, ainsi que les critères pour l'implantation d'un nouveau bâtiment complémentaire.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

7.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

8.

RÉSOLUTIONS

8.1 Direction générale

8.1.1

2023-06-85

DÉPÔT – Rapport du directeur général concernant le personnel embauché, ainsi que les démissions entérinées au cours du dernier mois

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du *Règlement 249* délégrant au directeur général le pouvoir d'embaucher des employés salariés au sens du *Code du travail* ayant un statut surnuméraire, stagiaire, occasionnel, saisonnier, temporaire, temps partiel, permanent, temps plein ou étudiant, il est procédé au dépôt de la liste du personnel engagé conformément à l'alinéa 3 de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

1. Personnes engagées :

Nom	Poste	Statut	Date de début	Date de fin
Nadine Hachemi	Commis junior au service de prêt à la bibliothèque	Régulier, temps partiel	18 mai 2023	---
Charles Bourassa	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiant	4 juin 2023	5 septembre 2023
Charles Trottier	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiant	4 juin 2023	5 septembre 2023
Emma Michaud-Trottier	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiante	4 juin 2023	5 septembre 2023
Louis Boivin	Assistant-gérant à la piscine municipale	Étudiant	4 juin 2023	5 septembre 2023



No de résolution
ou annotation

Camille Campeau	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiante	4 juin 2023	5 septembre 2023
Aurélié Bouchard	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiante	4 juin 2023	5 septembre 2023
Simon Boivin	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiant	4 juin 2023	5 septembre 2023
Aurélié Trahan	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiante	4 juin 2023	5 septembre 2023
Mathilde Chabot	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiante	4 juin 2023	5 septembre 2023
Elodie Girard-Larochelle	Commis au service de prêt à la bibliothèque	Temporaire, temps plein	5 juin 2023	Janvier 2024 (à déterminer)
Amélie Renaud	Technicienne en ressources humaines	Régulier, temps plein	5 juin 2023	---
Maëlle Liot-Nézondet	Journalier étudiant	Étudiante	12 juin 2023	19 août 2023
Jake Teagan Van Vliet-Dupéré	Journalier étudiant	Étudiant	12 juin 2023	19 août 2023
Jocelyn-Maurice Guevremont	Journalier auxiliaire	Temporaire, temps plein	12 juin 2023	6 octobre 2023
Michael Sniecinski	Journalier étudiant	Étudiant	22 juin 2023	19 août 2023

2. Démissions entérinées

Nom	Poste	Statut	Date de début	Date de fin
Francis Bastien	Directeur des travaux publics et infrastructures	Régulier, permanent	17 octobre 2022	26 mai 2023
Michel Godfrind	Journalier auxiliaire	Temporaire, temps plein	10 juin 2019	2 juin 2023
Pierre Dufort	Préposé à la surveillance et à l'entretien du domaine Garth et du Centre culturel Laurent G. Belley	Temporaire, temps partiel	31 août 2023	3 juin 2023
Anika Paterson	Assistante-gérante à la piscine municipale	Étudiante	7 avril 2023	5 juin 2023
Delphine Lauzon	Moniteur-sauveteur à la piscine municipale	Étudiante	4 juin 2023	5 juin 2023
Alec Loïselle Le Blanc	Préposé à l'entretien et à la surveillance – Loisirs et culture	Temporaire, temps partiel	21 avril 2021	5 juin 2023
Zachary Reinblatt	Préposé à l'entretien et à la surveillance – Loisirs et culture	Temporaire, temps partiel	30 avril 2022	5 juin 2023
Mathis Côté	Préposé à l'entretien et à la surveillance – Loisirs et culture	Temporaire, temps partiel	15 décembre 2021	5 juin 2023
Sylvie Lemieux	Brigadière scolaire sur appel	Régulier, temps partiel	17 janvier 2022	23 juin 2023

8.1.2

2023-06-86

CONFIRMATION DE POSTE – Mme Nancy Ouellette – Adjointe à la mairie et à la direction générale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la nomination de Mme Nancy Ouellette au poste d'adjointe administrative à la mairie et à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ACCORDER officiellement à Mme Nancy Ouellette le poste d'adjointe administrative à la mairie et à la direction générale, et ce, effectif le 6 juin 2023 et selon les conditions d'emploi de cette dernière en vigueur à cette même date;

DE METTRE FIN aux modalités prévues à la lettre d'entente 2022-04 intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique à partir du 6 juin 2023.



No de résolution
ou annotation

2023-06-87

8.2 Direction des communications et relations citoyennes

8.3 Direction des finances et trésorerie

8.3.1

DÉPÔT - Rapport financier et rapport du vérificateur externe sur les états financiers et autres observations pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière a déposé au conseil municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur externe sur les états financiers et autres observations pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement 246 fixant les modalités des avis publics*, un avis public relatif à ce dépôt a été dûment donné par la greffière et publié au bureau de la municipalité, ainsi que par diffusion sur le site Internet de la Ville en date du 31 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier pour l'année 2022 et du rapport du vérificateur externe tous deux déposés en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

8.4 Direction de l'urbanisme et de l'environnement

8.5 Direction des travaux publics et infrastructures

8.5.1

AUTORISATION – Honoraires professionnels supplémentaires – Contrat TP2019-07 – Développement « chemin de Brisach, phase 2 » – MLC Associés inc.

2023-06-88

CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet 2019, le conseil municipal octroyait un contrat au coût de 68 755,45 \$ taxes incluses à la firme MLC Associés inc. par résolution portant le numéro 2019-07-156, pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du chemin de Brisach – Phase 2 (TP2019-07);

CONSIDÉRANT QUE certains travaux additionnels accessoires au contrat ont été requis et n'ont pas eu pour effet de modifier la nature du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie MLC Associés inc. a effectué une surveillance additionnelle (bureau et chantier) due au report des travaux d'intégration d'utilités publiques (RTU);

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'honoraires supplémentaires au montant de 62 086,50 \$ taxes incluses en date du 6 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement des honoraires professionnels supplémentaires à la firme MLC Associés inc., soit la somme de 62 086,50 \$ taxes incluses, et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 22-300-05-402 ainsi qu'au *Règlement d'emprunt B-294-1*.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-30.



2023-06-89

No de résolution
ou annotation

8.6 Direction des loisirs et de la culture

8.6.1

SUBVENTIONS 2023 – Organismes sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire octroyer à certains organismes sportifs et communautaires de la Ville de Lorraine, pour l'année 2023, les subventions suivantes :

Organisme	Remise 2023
Les Alérions	770 \$
Prématernelle Le Jardin de Lorraine	720 \$
Basket Laurentides	470 \$
Scout 49 ^e Lorraine-Rosemère	440 \$
Total	2 400 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la trésorerie à émettre les chèques conformément au tableau reproduit ci-haut en paiement de ces subventions et à imputer ces sommes à même les disponibilités budgétaires du poste 02-710-10-990.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-32.

8.7 Direction des services juridiques et du greffe

8.7.1

DÉLÉGATION – Application réglementaire – Cadets policiers

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine souhaite procéder à la délégation de certains pouvoirs d'application réglementaire aux cadets policiers par le biais d'une résolution les désignant à titre d'officier désigné ou de personne responsable de l'application de certains règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur Pascalin Martel, Monsieur Félix Tamas, Madame Brenda Sousa-Avila, Monsieur Mathieu Talbot, Madame Florence Lebel, Monsieur Alexis Pavao, Madame Marie-Jeanne Moisan, Madame Corinne Thibodeau, Madame Ariane Dupuis, Monsieur Tristan Martin, Monsieur Abraham Mukanirwa et Madame Malorie Tremblay-Kenney, cadets policiers, à exercer tout pouvoir requis et inhérent à leurs fonctions, dont inspecter, pénétrer sur des lieux privés, prendre des photographies, émettre des constats et intenter toute poursuites de nature criminelle, pénale ou civile et à appliquer la réglementation municipale de la Ville de Lorraine à titre de fonctionnaire désigné ou d'autorité compétente en vue de l'application du *Règlement 230-3 sur la qualité de vie unifié* et du *Règlement 223-1 sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Ville de Lorraine*, et leurs amendements

8.7.2

NOMINATION – Substitut du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information

CONSIDÉRANT la résolution 2022-09-182 nommant Me Annie Chagnon à titre de responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut en cas d'absence du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information;

2023-06-90

2023-06-91



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE de la délégation écrite par le maire Jean Comtois de l'intégralité des fonctions du substitut du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information ainsi que les pouvoirs qui s'y rattachent à Audrey-Anne David, assistante-greffière, effectif en date du 14 juin 2023;

QUE, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une copie de ladite délégation soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

8.8 Sécurité publique

9. RÉSOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI

9.1

2023-06-92 MOTION – Acte de bravoure et hommage – Monsieur Sébastien Charpentier

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Charpentier, citoyen de Lorraine, est intervenu pour maîtriser un homme qui avait fui les lieux d'une collision ayant eue lieu le 21 avril 2023, ce dernier s'attaquant gratuitement à d'autres passants;

CONSIDÉRANT QUE cet acte courageux mérite d'être souligné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par tous les membres du conseil
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le conseil municipal souligne le courage et la bravoure dont a fait preuve Monsieur Sébastien Charpentier en portant secours à une citoyenne;

QUE le conseil municipal adresse, avec fierté, une motion de bravoure et d'hommage à Monsieur Sébastien Charpentier.

10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE 2023-06-93

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 19 h 31.


Monsieur JEAN COMTOIS
Maire


Me AUDREY-ANNE DAVID
Assistante-greffière